

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2019-2020
 Trimestre : avril à juin

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	612	11	7 209,00 \$	18 553,35 \$
Rogers	Tablette	25	1		399,13 \$
Rogers	Clé Internet	4	1		111,90 \$
Télus	Cellulaire	69	1	1 575,15 \$	3 377,08 \$
Télus	Tablette	6	0		62,10 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
 Données comptabilisées au 30 juin 2019.